



VOS RÉF.

NOS RÉF. LE-DI-CDI-NTS-SED -20-00216
INTERLOCUTEUR Lièce ISSAADI
TÉLÉPHONE 02 40 67 31 77
E-MAIL Liece.issaadi@rte-france.com

OBJET Mise en œuvre de l'adaptation du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Centre-Val De Loire

Monsieur Pierre POUËSSEL
Préfet de la Région Centre Val de Loire
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS Cedex 1

La Chapelle sur Erdre, le 27 octobre 2020

Monsieur le Préfet,

Conformément à mon courrier du 21 octobre 2019 dont vous trouverez la copie en annexe, je vous confirme que Rte, en collaboration avec les gestionnaires de réseaux de distribution, a élaboré un projet d'adaptation du S3REnR Centre-Val de Loire.

Il prévoit la réalisation de nouveaux investissements pour un montant de 4 080 k€, permettant la création de 80 MW de capacité réservée supplémentaire sur le poste 225/20kV de PAUDY en région Centre Val de Loire pour des projets EnR. La nouvelle quote-part du S3REnR s'élève à 22,71 k€/MW.

Conformément à l'article D321-20-3 du code de l'énergie, ce projet d'adaptation a fait l'objet d'une consultation auprès des parties prenantes mentionnées à l'article D321-12 de ce même code. La synthèse des avis émis lors de cette consultation ainsi que les réponses qui y sont apportées sont jointes à ce courrier.

Après examen au cas par cas, la MRAe Centre –Val de Loire a décidé le 02 octobre 2020 de ne pas soumettre la présente adaptation du S3REnR Centre-Val de Loire à évaluation environnementale. La décision de la MRAe est donnée en annexe.

Délégation RTE Ouest

Zone d'activité de Gesvrine
6, rue Képler - B.P. 4105
44241 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
CEDEX
TEL : 02 40 67 30 00





Selon l'article D.321-20-3 du Code de l'énergie, la procédure relative à la mise en œuvre effective d'une adaptation est la suivante :

«Le schéma adapté est notifié au préfet de région et publié sur le site Internet du gestionnaire du réseau de transport. »

Par conséquent, nous vous prions de trouver en annexe de ce courrier le S3REnR Centre-Val de Loire tel qu'adapté et mis en œuvre par RTE en accord avec les gestionnaires de réseaux de distribution.

Je reste à votre disposition pour vous fournir tout document ou information complémentaire et vous prie d'agrérer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Carole PITOU-AGUDO
Déléguée Régionale RTE Ouest

Pièces jointes

- Courrier de lancement de l'adaptation daté du 21 octobre 2019
- Document décrivant l'adaptation Centre-Val de Loire – octobre 2020
- Rapport de consultation –octobre 2020
- Décision n° 2020-2965 du 02 octobre 2020 de la MRAE après examen au cas par cas

Copie : DREAL Centre-Val-de Loire, ENEDIS, SICAP, SYNELVA, GEDIA

Délégation RTE Ouest

Zone d'activité de Gesvrine
6, rue Képler - B.P. 4105
44241 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
CEDEX
TEL : 02 40 67 30 00



www.rte-france.com